
Annonce par le ministre de la Marine du don patriotique offert par le citoyen Hercouet, lieutenant de frégate retiré du service, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce par le ministre de la Marine du don patriotique offert par le citoyen Hercouet, lieutenant de frégate retiré du service, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 353;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34830_t1_0353_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

soufflent le feu dans les campagnes, il s'éteindra de lui-même dès qu'ils n'y seront plus ».

MASSON (*présid.*) DALESME (*secrét.*); COUTURIER (*secrét.*), GIRAUD (*secrét.*) RIGOUMIER.

20

Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, écrit que dans le département du Gard il a trouvé des dispositions très-patriotiques et très-prononcées contre tout culte public; il espère qu'elles deviendront plus générales encore.

Renvoyé au comité de salut public (1).

[*Largentières, 9 pluv. II*] (2)

« Citoyens Collègues,

En me rendant des départements du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Lozère et de l'Aveyron, où toutes les abdications et renoncations de culte et d'erreurs, la destruction de tous vestiges de la superstition et de tous complots d'acaparement et contraires à la loi du maximum, ont signalé dans toutes leurs parties le triomphe de la raison et des lois bienfaisantes de la Convention; en me rendant, dis-je, de ces départements dans celui de l'Ardèche pour prendre des instructions particulières sur un germe de division établi entre des patriotes, dont les plus énergiques et les plus personnels ennemis du fédéralisme, semblent opprimés comme je l'ai éprouvé partout, et partout anéanti par les mesures les plus vigoureuses; j'ai passé par les communes de St-Jean du Gard, d'Alais et de St-Ambroix, département du Gard, qui m'ont chargé de remettre à la Convention nationale, non seulement l'argenterie de leurs églises, mais encore celle qui sert d'instrument à la profession du culte dit protestant, soit en argent, soit en bois, soit en étain. C'est un nouvel hommage fait à la raison, et un triomphe de plus pour les principes et la tranquillité publique; car si j'ai entendu parler de quelques votants sérieux contre les heureuses abdications de tout culte public, qui assurent sans violence la liberté de tous, ce n'est que dans quelques ministres protestants. Mais le règne des tyrans, des rois et des prêtres n'est plus supportable pour le peuple qui habite les hautes et arides montagnes du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Aveyron, de la Lozère et de l'Ardèche, que je viens de parcourir.

Mon collègue Borie est dans le Gard, et bientôt vous apprendrez que ce département est tout entier à la même hauteur des principes. S. et F. ».

CHATEAUNEUF-RANDON.

21

Le ministre de la marine écrit à la Convention que le citoyen Hercouet, lieutenant de fré-

gate, retiré du service en 1783, avec une pension de 200 l. sur le fonds des invalides, fait hommage de cette pension à la nation, et abandonne les arrérages dus, à l'époque de sa renonciation, à la société populaire et montagnarde de Saint-Malo pour être répartie aux veuves des défenseurs de la République morts en combattant pour elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Paris, 15 (ou 17) pluv. II*] (2)

« Citoyen président,

L'employé civil de la Marine attaché au détail des classes de St-Malo, me fait part que le cⁿ Hercouet, lieutenant de frégate, retiré du service en 1783, avec une pension de 200 l. sur le fonds des Invalides, fait hommage de cette pension à la nation, et abandonne les arrérages dus à l'époque de sa renonciation à la Société populaire et montagnarde de St-Malo, pour être répartis aux veuves de nos frères tués au service de la République pendant la présente guerre. Pour remplir les intentions du donateur, je me hâte d'informer la Convention de cet acte de civisme, et d'adresser des ordres dans ce port pour faire remettre les arrérages échus aux commissaires que la Société populaire jugera à propos de nommer, tant pour recevoir les fonds que pour en faire la distribution de la manière indiquée par le cⁿ Hercouet ».

DALBARADE.

22

Les citoyennes de la commune de Chaumont, Haute-Marne, font part des produits abondants qu'a donnés l'atelier de charpie qu'elles ont formé pour les armées. Ces républicaines regrettent de ne pouvoir elles-mêmes prodiguer leurs soins à nos guerriers blessés pour la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

23

Le district de Tours et l'agent national près ce district font passer l'annonce du don fait par le citoyen Clément Deris, administrateur du département, qui, s'étant rendu adjudicataire, pour la somme de 700 l., d'une portion de terrain labourable, a déclaré que son intention étoit de secourir l'indigence, et de récompenser en même-temps, autant qu'il étoit en lui, la vertu et le patriotisme; et qu'en conséquence il desiroit que ce bien fut donné par le directeur du district au citoyen le plus laborieux le plus patriote et le plus chargé de famille.

Le district rend compte en même-temps des mesures prises pour consacrer et réaliser cet acte de civisme et de bienfaisance.

(1) P.V., XXXI, 42; Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl¹).

(2) AFTI 186, pl. 1545, p. 17. Extraits dans *J. Matin*, n° 549. Résumé dans *Batave*, n° 358 et dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 501.

(1) P.V., XXXI, 42; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(2) C 291, pl. 922, p. 12.

(3) P.V., XXXI, 42; Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl¹); *J. Saublier*, n° 1123; *J. Fr.*, n° 501.